

Paris le 30 Décembre 1899

Aff. G. Hugo

Monsieur,

Il m'est de toute impossibilité d'aller plus vite que je le fais. Il s'agit d'une affaire civile, déjà longue par elle même, mais dont la solution sera d'autant plus difficile à obtenir que M. G. Hugo, votre débiteur, cherche par tous les moyens possibles à gagner du temps, et qu'il soulève toutes les difficultés imaginables.

Je ne puis donc, malgré toute ma bonne volonté, vous promettre une solution prochaine, car je n'en ai pas l'espoir. Et je m'étonne que M. Bernard ait pu vous dire que cette affaire, trainait en longueur, car il sait fort bien, comme moi, toutes les lenteurs de la justice et les difficultés qui peuvent vous être créés.

J'active autant que je le puis, mais reste impuissant à mieux faire.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes plus dévoués sentiments.

Louis Richard

Cette affaire était portée au rôle du tribunal avant même la rentrée des tribunaux.

[?]